



Ville de Lausanne

Direction de la sécurité
et de l'économie
case postale 5354 – 1002 Lausanne

Par courrier électronique :
Aux collectifs concernés
kiboko@mail.ch

Lausanne, le 18 juin 2021

Profilage racial et violences commises par la police

Mesdames, Messieurs,

Votre correspondance du 27 avril 2021 nous est bien parvenue et son contenu a retenu notre meilleure attention.

Nous relevons tout d'abord que vous regrettez que nous nous référions systématiquement au courrier de Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat, dans nos réponses. Nous tenons à vous assurer qu'il ne s'agit aucunement d'une marque de désintérêt de la part de la Municipalité de Lausanne sur les thématiques abordées. De manière générale, elle est très attentive à l'évolution de l'espace public et met en œuvre une politique volontariste pour que chacun et chacune puisse trouver sa place en toute sécurité à Lausanne, y compris dans les relations avec les services de son administration. Toutefois, les domaines que vous abordez ne relèvent pas tous de la compétence communale et la Municipalité se conforme dès lors aux directives et cadres légaux en vigueur. C'est pourquoi, elle se réfère dans ces cas particuliers aux messages et prises de positions cantonales. Nous sommes, toutefois, en mesure de vous apporter les compléments suivants.

Concernant les six policiers impliqués dans l'arrestation et le décès de Mike, nous vous informons qu'une procédure administrative a été ouverte à leur encontre. Actuellement, cette dernière est suspendue, ce jusqu'à droit connu des conclusions du volet pénal.

Comme cela ressort du courrier que Mme Métraux vous a adressé, divers débats au niveau cantonal ont eu lieu concernant les instances de dépôt de plaintes en cas de violences policières. Ces débats ont conclu à l'adéquation des dispositifs mis à disposition de la population qui souhaiterait déposer plainte pénale contre les forces de l'ordre. Ces derniers ont également lieu au sein du Conseil communal de Lausanne. Un postulat intitulé « Améliorer l'information et l'accompagnement des personnes qui s'estiment victimes de mauvais traitement par la police », déposé par M. Benoît Gaillard et consorts, a été renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 9 mars 2021. Des discussions auront donc encore lieu sur cet objet. Il est, toutefois, prématuré de donner aujourd'hui une orientation quant à l'issue de ces débats.

A l'instar du dispositif mis à disposition des usager·ère·s de la Police cantonale tel que décrit par Mme la Conseillère d'Etat, la Police municipale de Lausanne (PML) dispose également d'un préposé à la déontologie et à la qualité qui peut être saisi en tout temps si une intervention policière ne devait pas donner satisfaction. Chaque courrier ou courriel de réclamation relevant de ces domaines, adressé à la PML ou à l'autorité politique, fait systématiquement l'objet d'une analyse et d'une réponse écrite. Des médiations sont également proposées lorsque la démarche peut faire sens dans le contexte. De



manière générale, la Municipalité partage la vision exposée dans le courrier cité plus haut et met également tout en œuvre pour que sa police œuvre au service et à l'écoute de la population.

La pratique de la mise au sol sur le ventre et les directives y relatives ne relèvent pas de la compétence de la Municipalité de Lausanne, mais des instances en charge de la doctrine policière. Comme Mme la Conseillère d'Etat l'expose dans son courrier, ces directives ne sont pas remises en cause. Ainsi, la PML continuera à appliquer scrupuleusement les directives cantonales et fédérales en vigueur. Il en va d'ailleurs de même pour la distribution systématique de reçu lors de contrôle.

La Municipalité de Lausanne reste attentive à toutes les évolutions en matière de pratiques policières et veille à ce que ses collaborateur·trice·s soient formé·e·s de la meilleure manière possible pour leur application. Elle déplore que des tragédies se produisent et suit très attentivement l'évolution des procédures pénales et/ou administratives ouvertes à l'endroit des collaborateur·trice·s et ne permettra aucune impunité dans les cas où des manquements pourraient leur être imputés.

La Municipalité s'engage également pour renforcer les relations avec les différentes minorités et pour lutter contre toutes les formes de violences dont elles peuvent faire l'objet. Elle vient d'ailleurs de renforcer ses outils pour accompagner ses thématiques en étendant les compétences de l'Observatoire de la sécurité. Nous espérons que la prochaine législature permettra de renforcer le dialogue et d'améliorer la compréhension réciproque.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Le conseiller municipal

Pierre-Antoine Hildbrand